

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
13 décembre 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

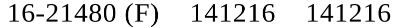
I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2274 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le rapport fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis la publication de mon précédent rapport (A/71/616-S/2016/768). Il récapitule également les principaux changements intervenus en ce qui concerne la situation politique et les conditions de sécurité, ainsi que les événements régionaux et internationaux qui concernent l'Afghanistan.

II. Faits nouveaux pertinents

3. Le Président de l'Afghanistan, Ashraf Ghani, et le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, ont présenté le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan à la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan, tenue le 5 octobre, lors de laquelle les partenaires internationaux ont confirmé leur intention de fournir 15,2 milliards de dollars à l'Afghanistan à l'appui des objectifs prioritaires de développement du pays jusqu'en 2020. Les tensions persistantes au sein du pouvoir exécutif et le vote de la chambre basse de l'Assemblée nationale pour la révocation de plusieurs ministres ont contribué à l'instabilité politique, sur fond d'intensification des affrontements armés entre les forces de sécurité et les Taliban. Les noms des commissaires des organismes de gestion des élections chargés de conduire les réformes électorales et de préparer les élections ont été annoncés. Le







Gouvernement a progressé dans la mise en œuvre de son programme de lutte contre la corruption. Il a signé un accord de paix avec le Hezb-i Islami Gulbuddin, mais les perspectives de pourparlers avec les Taliban ne sont pas améliorées pour autant. Le regain de violence s'est traduit par de nombreuses victimes parmi les civils, dont un nombre inquiétant d'enfants, et par de nouveaux déplacements massifs. Le nombre de réfugiés et de sans-papiers afghans revenant du Pakistan a augmenté rapidement, aggravant davantage une situation humanitaire déjà fragile.

A. Évolution de la situation politique

4. Le Président Ghani et M. Abdullah ont entrepris de détendre leurs relations de travail après une période de tensions. Les deux dirigeants ont tenu une série de réunions pour évoquer leurs divergences, notamment concernant le partage du pouvoir, la répartition des responsabilités entre de hauts fonctionnaires du Gouvernement ainsi que les nominations à des postes de haut niveau.

5. Des critiques ont été émises par d'autres personnalités politiques du Gouvernement sur le fonctionnement de ses rouages internes. Le 24 octobre, le Premier Vice-Président, Abdul Rashid Dostum, a accusé publiquement le Président et le Chef de l'exécutif de népotisme et de partialité ethnique dans leurs nominations. Le bureau du Président et celui du Chef de l'exécutif ont condamné la déclaration du Premier Vice-Président. D'autres personnalités du Gouvernement ont fait part publiquement de leurs préoccupations. Ainsi, le Représentant spécial du Président pour les réformes et la bonne gouvernance, Ahmad Zia Massoud, a souligné qu'il fallait surmonter les clivages à la tête du Gouvernement, le deuxième Vice-Président, Sarwar Danish, a appelé l'attention sur la nécessité d'un partage plus équitable du pouvoir entre les membres du Gouvernement et le deuxième adjoint au Chef de l'exécutif, Mohammad Mohaqiq, a insisté sur le besoin d'améliorer le fonctionnement du Gouvernement.

6. Le deuxième anniversaire du Gouvernement s'est déroulé sans incident notable, mais les tensions sous-jacentes n'ont jusqu'ici pas été apaisées de manière constructive. Le Conseil pour la protection et la stabilité de l'Afghanistan, qui avait déclaré auparavant que l'accord politique de 2014 portant création du Gouvernement d'unité nationale expirait deux ans après sa signature, a indiqué après l'anniversaire, célébré le 21 septembre, qu'il s'emploierait à aider le Gouvernement à s'acquitter de son mandat quinquennal. Le 1er novembre, le Conseil a formé une commission pour faciliter la médiation des différends au sein du Gouvernement. D'autres figures de l'opposition, notamment l'ancien Président Hamid Karzaï et ses partisans, ont conservé une attitude critique.

7. Le Gouvernement a continué de faire face à l'opposition virulente manifestée par le Mouvement pour la lumière, un groupe de l'ethnie hazara qui milite pour modifier la trajectoire d'un grand projet de ligne électrique et pour une meilleure représentation des jeunes Hazaras au sein du Gouvernement. Parallèlement, à la suite de la cérémonie de réinhumation de l'ancien Roi Habibullah Kalakani par des militants tadjiks début septembre, des manifestants pachtounes ont organisé plusieurs contre-manifestations à Kaboul et dans les provinces du sud-est. La branche politique officielle du Hezb-i-Islami, appelée Hezb-i Islami Arghandiwal, a organisé des manifestations dans tout le pays en appui à l'accord de paix du

29 septembre entre le Gouvernement et le Hezb-i Islami Gulbuddin, tandis que des manifestations contre l'accord se sont déroulées dans la province de Baghlan.

8. À la mi-novembre, la chambre basse de l'Assemblée nationale a voté la révocation de certains ministres, auxquels est reprochée une sous-utilisation des budgets prévus en matière de développement. Entre le 12 et le 15 novembre, elle a adopté une motion de censure contre 7 des 16 ministres visés, à savoir le Ministre des affaires étrangères, Salahuddin Rabbani, le Ministre des travaux publics, Mahmood Baligh, la Ministre du travail, des affaires sociales, des martyrs et des personnes handicapées, Nasreen Oryakhel, le Ministre de l'éducation, Assadullah Hanif Balkhi, le Ministre des transports et de l'aviation civile, Muhammadullah Batash, la Ministre de l'enseignement supérieur, Farida Momand, et le Ministre des technologies de l'information et des communications, Abdul Razaq Wahedi. Le 19 octobre, le Ministre des affaires tribales, Gulab Mangal, a été nommé Gouverneur de la province de Nangarhar et le 7 novembre, le Ministre de l'information et de la culture, Abdul Bari Jahani, a démissionné. Cela fait plusieurs mois que personne n'a été nommé à la tête du Ministère des mines et du pétrole ni de la Direction indépendante de la gouvernance locale. La révocation de la Ministre du travail, des affaires sociales, des martyrs et des personnes handicapées et de la Ministre de l'enseignement supérieur signifie que seules deux femmes occupent désormais un poste ministériel.

9. Le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de mettre en œuvre la réforme électorale dans le communiqué publié à l'issue de la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan. L'Assemblée nationale n'ayant pas approuvé, en juin, un précédent décret sur la loi électorale, le Gouvernement a publié, le 25 septembre, un décret prévoyant la fusion de la loi électorale et de la loi portant organisation et attributions de la Commission électorale indépendante et de la Commission indépendante du contentieux électoral. Il a tenu compte à cet égard de certaines des recommandations de la Commission spéciale instituée en 2015 sur la réforme électorale, notamment la modification de la composition du Comité de sélection chargé de nommer les commissaires électoraux, la réduction du nombre de commissaires de la Commission électorale indépendante de neuf à sept, et celle de la durée de leurs mandats, échelonnés, de six à cinq ans. En outre, le Gouvernement a chargé la Commission électorale indépendante de lui faire, dans les trois mois suivant sa constitution, des recommandations concernant les circonscriptions électorales en vue des prochaines élections législatives et des élections aux conseils de province.

10. Le recrutement des nouveaux membres des commissions électorales a démarré le 28 septembre. Un Comité de sélection a été créé et a examiné les candidatures lors de sessions ouvertes à la société civile, à la presse et à la communauté internationale. La liste des candidats présélectionnés, au nombre de 21 pour la Commission électorale indépendante et de 15 pour la Commission du contentieux électoral, a été présentée au Président Ghani le 9 novembre, et le Comité de sélection a annoncé le lendemain les noms des candidats retenus. Le Président Ghani et M. Abdullah ont rencontré des personnalités politiques les 12 et 17 novembre pour examiner le processus de nomination. Entre le 14 et le 16 novembre, les candidats présélectionnés ont eu un entretien avec le jury ayant à sa tête le Président Ghani et composé de M. Abdullah, du deuxième Vice-Président, du Procureur général, du Président de la Commission indépendante de contrôle de l'application de la Constitution et d'un représentant de la Cour suprême. Les

membres des commissions électorales ont été annoncés le 22 novembre. Sur les 12, il y a 3 femmes.

11. Le processus de paix entre le Gouvernement et les Taliban n'a pas fondamentalement évolué. À la suite de la publication de plusieurs articles de presse en octobre, un porte-parole des Taliban a reconnu publiquement qu'une délégation de la commission politique basée au Qatar s'était rendue au Pakistan pour s'entretenir avec les dirigeants des Taliban et avec les autorités pakistanaises au sujet de diverses questions relatives à l'Afghanistan.

12. Le Gouvernement et le Hezb-i Islami Gulbuddin ont signé un accord de paix le 29 septembre. Par cet accord comprenant 25 articles, le Hezb-i Islami Gulbuddin reconnaît officiellement la légitimité de la Constitution afghane et promet de cesser ses activités militaires, tandis que le Gouvernement accepte de s'ouvrir à la participation du groupe à la vie politique, de demander la radiation des personnalités affiliées au groupe des listes de sanctions internationales et d'intégrer certains des anciens membres du groupe dans les forces de sécurité afghanes, sans définir de procédure de vérification des antécédents permettant de déterminer si ceux-ci ont été impliqués dans des crimes graves constituant une violation du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme, ce qui va à l'encontre du droit international. En outre, l'accord garantit l'immunité judiciaire aux membres du Hezb-i Islami Gulbuddin pour leurs actes politiques et militaires passés et oblige le Gouvernement à procéder à la libération conditionnelle de certains prisonniers et détenus, ainsi qu'à garantir le retour en toute sécurité des familles associées au groupe réfugiées au Pakistan et en République islamique d'Iran.

13. Le 20 octobre, le Président Ghani a publié un décret portant création d'une commission exécutive conjointe composée de six membres, dont des représentants du Gouvernement et du Hezb-i Islami Gulbuddin, chargée de superviser la mise en œuvre de l'accord. La Commission a tenu sa première réunion le 6 novembre. Dans un second décret, le Président a ordonné aux forces de sécurité afghanes de cesser de combattre les milices affiliées au Hezb-i Islami Gulbuddin jusqu'à ce que leur réinsertion soit achevée. Dans le même temps, les débats concernant la radiation du chef du groupe, Gulbuddin Hekmatyar, de la liste des personnes visées par des sanctions au titre de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité se sont poursuivis. À ce jour, aucune demande officielle de radiation de M. Hekmatyar n'a été reçue par le Comité du Conseil de sécurité, que ce soit de la part de l'Afghanistan en tant que pays d'origine ou des États-Unis en tant qu'État ayant fait la demande d'inscription. Le 12 novembre, M. Hekmatyar a publié une déclaration dans laquelle il affirmait que le Hezb-i Islami Gulbuddin n'avait aucun lien avec Al-Qaida, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), ou tout autre groupe terroriste, ce qui constitue une condition préalable à la radiation de la liste.

14. Le Haut Conseil pour la paix a réalisé quelques progrès dans la mise au point de sa configuration future. Ainsi, il a établi une liste définitive de 52 membres, mené à leur terme les consultations concernant la stratégie nationale afghane pour la paix et la réconciliation et soumis aux donateurs une structure révisée le 4 octobre. Les conseils provinciaux pour la paix ont continué de fonctionner au moyen d'une structure réduite et les activités de sensibilisation menées par les autorités locales, les chefs tribaux et les oulémas sont restées limitées en raison de l'instabilité des conditions de sécurité et de l'état des fonds, qui faisaient toujours l'objet de discussions.

B. Sécurité

15. Les conditions de sécurité se sont encore dégradées pendant la période considérée avec l'intensification des affrontements armés entre les forces de sécurité afghanes et les Taliban. Le nombre total d'affrontements armés enregistrés entre janvier et octobre 2016 est supérieur de 22 % à celui de la même période en 2015; encore au-delà du pic enregistré en 2011, il se trouve à son plus haut niveau depuis que l'Organisation a commencé à répertorier ces événements en 2007. Quoiqu'elles aient réussi à sécuriser l'ensemble des capitales provinciales, les forces de sécurité afghanes ont continué de se heurter aux Taliban partout dans le pays.

16. Pendant l'automne, les Taliban ont maintenu la cadence soutenue de leurs opérations et accentué la pression sur les capitales des provinces d'Helmand, Orozgan, Farah et Kondoz tout en continuant à contester l'assise du Gouvernement sur des districts clefs et à tenter de couper les routes et les itinéraires de ravitaillement stratégiques. Entre le 16 août et le 17 novembre, l'ONU a enregistré 6 261 atteintes à la sécurité dans l'ensemble du pays, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à la même période en 2015 et de 18 % par rapport à la même période en 2014.

17. Le 3 octobre, les Taliban sont entrés dans le centre de la ville de Kondoz. Repoussés au bout d'une semaine seulement, leurs combattants sont toujours présents en nombre à l'extérieur de la ville, malgré les opérations de ratissage conduites par les forces de sécurité afghanes appuyées par les forces militaires internationales. Les Taliban ont également pris les centres administratifs des districts de Ghormach (province de Fariab), d'Omna (province de Paktika) et Nawa-e Barak Zayi (province d'Helmand) et lancé des offensives contre d'autres centres de districts dans les régions du nord-est, du nord, du sud-est et de l'est. Les forces de sécurité ont seulement repris le contrôle de Ghormach.

18. Comme par le passé, les affrontements armés représentent toujours la majorité des atteintes à la sécurité (65 %), suivis par le recours aux engins explosifs improvisés (18 %). La majorité des atteintes signalées (66 %) se sont encore produites dans le sud, le sud-est et l'est du pays.

19. Les forces antigouvernementales ont également poursuivi leurs attaques asymétriques par le biais d'enlèvements, d'actes d'intimidation et d'assassinats. Au total, entre le 16 août et le 17 novembre, on a enregistré 183 assassinats, dont 27 tentatives avortées, ce qui représente une baisse de 32 % par rapport à la même période en 2015. En outre, 80 enlèvements ont été signalés dans tout le pays pendant la période considérée, dont 11 cas d'enlèvements de masse. Le nombre d'attentats-suicides est passé à 19, alors qu'il se situait à 18 au cours de la même période en 2015. Kaboul a de nouveau été frappée par des attentats spectaculaires, dont une attaque menée le 5 septembre contre le Ministère de la défense au cours de laquelle 41 personnes ont trouvé la mort. Les Taliban ont revendiqué cet attentat. Le 12 novembre, ils ont également annoncé être les auteurs d'un attentat-suicide perpétré contre la base aérienne de Bagram (province de Parwan) et qui a fait quatre morts.

20. Les capacités opérationnelles des forces de sécurité afghanes sont toujours mises à rude épreuve dans les domaines du commandement et du contrôle, de l'encadrement et de la logistique. En revanche, des progrès ont été faits en ce qui

concerne la préparation et l'engagement opérationnel de la Force aérienne afghane. En octobre, les effectifs de l'Armée nationale afghane et de la Police nationale afghane atteignaient respectivement 87 % et 95 % des niveaux prévus.

21. En sus des affrontements qui les ont opposées aux Taliban, les forces de sécurité afghanes ont continué de combattre l'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan. Depuis mon précédent rapport et en s'appuyant sur les moyens militaires de la communauté internationale, elles ont régulièrement conduit des opérations terrestres et aériennes contre le groupe dans les provinces du Nangarhar et du Kounar, ce qui a permis d'y circonscrire sa présence. L'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan dispose toujours de combattants, en nombre réduit, dans la province de Nourestan. Le groupe a toutefois organisé quatre attentats-suicide, parmi lesquels celui qui a touché Kaboul le 11 octobre, jour de la fête de l'Achoura, et l'attaque perpétrée contre une mosquée shiite de Kaboul le 21 novembre. Il a également revendiqué les attentats-suicides menés respectivement le 31 octobre contre une maison d'hôte abritant des responsables locaux à Pachir wa Agam (province du Nangarhar) et le 16 novembre contre un véhicule des agents de protection de la présidence à Kaboul, qui ont fait 8 morts et 13 blessés parmi les civils.

22. Au cours de la période considérée, 26 atteintes à la sécurité ont été dirigées directement ou indirectement contre les organismes des Nations Unies. Elles ont inclus 1 meurtre, 5 cas d'intimidation et 8 atteintes de nature criminelle, perpétrées en majorité contre des fonctionnaires recrutés sur le plan national. Le 22 octobre, dans la province du Nangarhar, un convoi des Nations Unies a été la cible d'une attaque directe, notamment de tirs de grenades propulsées par roquette. Aucun membre du personnel n'a été blessé. Du fait de la dégradation des conditions de sécurité, l'Organisation a temporairement réduit sa présence dans les villes de Kondoz et Farah en octobre. Les opérations y ont depuis repris leur cours.

C. Coopération régionale

23. Depuis mon dernier rapport, les relations entre l'Afghanistan et le Pakistan sont restées tendues. Les deux pays ont cependant poursuivi leur dialogue, notamment en matière de coopération économique. Le Président Ghani a rencontré le Conseiller pour les affaires étrangères auprès du Premier Ministre du Pakistan, Sartaj Aziz, en marge de la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan. Le Pakistan s'est engagé à verser 500 millions de dollars d'aide économique à l'Afghanistan, ce dont l'ont remercié en public tant le Président que M. Abdullah. Néanmoins, plusieurs députés de la chambre basse de l'Assemblée nationale ainsi que des manifestants rassemblés le 7 octobre dans la province de Paktika ont demandé au Président Ghani de refuser l'aide du Pakistan, qu'ils ont accusé d'apporter un soutien au terrorisme et invité à y mettre un terme. Le Président Ghani a condamné l'attentat qui a tué au moins 61 élèves policiers le 24 octobre à Quetta (Pakistan) et renouvelé l'appel qu'il a lancé en faveur d'une coopération régionale contre le terrorisme.

24. L'Afghanistan et l'Inde ont poursuivi leur étroite coopération. Le Président Ghani s'est rendu à Delhi les 14 et 15 septembre, où il a avec le Premier Ministre de l'Inde, Narendra Modi, exhorté les « intéressés » à cesser d'aider et d'abriter des « terroristes », dont certains ciblent leurs deux pays. Le Gouvernement indien s'est

engagé à verser un montant supplémentaire de 1 milliard de dollars au titre de l'aide au développement à l'Afghanistan et a réaffirmé son attachement au couloir de transit entre l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et l'Inde passant par le port iranien de Chabahar. Le 16 septembre, le Ministère des affaires étrangères du Pakistan s'est de nouveau dit préoccupé de ce qu'un « voisin » utilise de plus en plus l'Afghanistan pour mener des activités subversives au Pakistan. Le 21 septembre, lors d'une réunion trilatérale tenue à New York, l'Afghanistan, les États-Unis et l'Inde ont réaffirmé le même intérêt qu'ils avaient à promouvoir la paix et la sécurité dans la région et à lutter contre le terrorisme. Le 4 octobre, l'Union européenne a organisé un dîner en présence de partenaires internationaux et de divers pays, dont ceux de la région. Elle a déclaré qu'il existait un terrain d'entente sur la politique régionale à mettre en œuvre pour assurer la paix et la réconciliation en Afghanistan.

25. L'Afghanistan s'est efforcé d'intensifier ses échanges avec les États du Golfe, notamment au sujet d'un processus de paix et d'une coopération dans la lutte antiterroriste. M. Abdullah a effectué une visite en Arabie saoudite du 17 au 19 octobre et obtenu du Roi Salman Bin Abdulaziz al-Saud l'engagement d'appuyer un processus de paix, de lutter contre le financement du terrorisme et d'octroyer une aide au développement. Le 25 octobre, le Président Ghani s'est rendu au Qatar où les dirigeants du pays ont manifesté leur volonté de soutenir le processus de paix et annoncé leur intention d'ouvrir une ambassade à Kaboul.

26. L'Afghanistan a continué de collaborer avec les pays d'Asie centrale et la République islamique d'Iran en matière de développement des infrastructures et de sécurité. Le 7 septembre, la construction de la partie afghane d'une ligne de chemin de fer reliant la ville d'Hérat, dans l'ouest du pays, au réseau ferroviaire iranien a débuté. Le commerce et la connectivité ont également été au centre de l'attention lors de la venue à Hérat du Gouverneur de la province iranienne du Khorassan-Razavi, le 30 octobre. Le même jour, le Turkménistan et l'Afghanistan ont inauguré un tronçon reliant la ligne turkmène Atamyrat-Imamnazar à la ville afghane d'Aqina. La coopération entre pays de la région en matière de sécurité et les initiatives visant à renforcer leur collaboration sur le plan économique ont été au cœur des débats de la Réunion de hauts responsables du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan tenue à New York le 23 septembre. Lors de la manifestation parallèle consacrée à la coopération économique régionale, qui s'est déroulée le 4 octobre en marge de la Conférence de Bruxelles, la nécessité de rattacher le développement des infrastructures à la coopération politique à l'échelon régional a de nouveau été mise en avant, les pays de la région ayant accueilli avec satisfaction cinq projets de connexion considérés comme prioritaires par l'Afghanistan et visant à favoriser la circulation des marchandises, des ressources énergétiques et des données dans la région. Les 2 et 3 novembre, M. Abdullah a demandé aux membres du Conseil des chefs de gouvernement de l'Organisation de Shanghai pour la coopération réunis à Bichkek (Kirghizistan) d'accepter que l'Afghanistan devienne membre à part entière de l'Organisation, dont il a salué l'importance en tant qu'instance de coopération régionale en matière de sécurité.

27. L'Afghanistan et l'Ouzbékistan ont resserré leurs liens durant la période considérée. Le Président Ghani et le Ministre ouzbek des affaires étrangères, Abdulaziz Kamilov, ont débattu d'une coopération économique bilatérale en marge de la Conférence de Bruxelles du 4 octobre. Le Ministre des affaires étrangères de

l'Afghanistan, M. Rabbani, s'est rendu à Tachkent pour assister à la quarante-troisième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, les 18 et 19 octobre. Lors de sa visite, il a signé un traité d'extradition avec M. Kamilov, qui a réaffirmé la détermination de son pays à renforcer leur coopération bilatérale et à participer activement à toutes les réunions et conférences internationales sur l'Afghanistan.

III. Droits de l'homme

28. Le 19 octobre, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a publié son rapport sur la protection des civils en Afghanistan, couvrant la période allant du 1er janvier au 30 septembre. Elle a recensé 8 397 victimes civiles (2 562 morts et 5 835 blessés), ce qui représente une baisse de 1 % par rapport à la même période en 2015. Parmi ces victimes figurent 877 femmes (240 décédées et 637 blessées), soit une diminution de 12 % par rapport à la même période l'an dernier. La Mission a imputé 61 % de l'ensemble des victimes civiles aux éléments hostiles au Gouvernement, 23 % aux forces progouvernementales et 11 % à des affrontements au sol entre les deux, dont la responsabilité n'a pu être attribuée à aucune partie. D'après le rapport, les engins non explosés et les restes explosifs de guerre sont responsables de 5 % des victimes civiles. Les affrontements au sol sont restés la principale cause des pertes civiles, avec 39 % du total, suivis des attaques complexes, des attentats-suicides et des engins explosifs improvisés. Bien que la MANUA ait constaté une diminution du nombre de victimes civiles causées par les attentats-suicides, les attaques complexes et les engins explosifs improvisés, le nombre d'enfants blessés ou tués a augmenté de 15 % par rapport à la même période l'an dernier.

29. En outre, la MANUA a rapporté une hausse de 67 % du nombre de victimes civiles par des restes explosifs de guerre tandis que celles attribuées aux opérations aériennes menées par les forces de sécurité afghanes et étrangères ont augmenté de 72 %. Cette tendance s'est poursuivie de septembre à novembre, les frappes aériennes visant les éléments hostiles au Gouvernement ayant fait des victimes civiles dans les provinces de Kondoz, Nangahar et Orozgan. En particulier, une frappe aérienne menée le 3 novembre par des forces militaires internationales contre les Taliban de la ville de Kondoz a fait 32 morts et 50 blessés parmi les civils, dont une majorité de femmes et d'enfants. Le 2 octobre, le groupe de travail créé par le Conseil pour la prévention et la réduction du nombre de victimes civiles afin d'élaborer un plan d'action visant à appliquer la politique nationale en la matière a tenu sa première réunion. Les ministères compétents ont été invités à revoir leurs règles d'engagement et de comportement en conséquence. En tant que membre du groupe du travail et observatrice au sein du Conseil, la MANUA apporte des contributions techniques conformes à la pratique et au droit internationaux.

30. L'attaque des Taliban contre la ville de Kondoz a provoqué des affrontements urbains qui ont duré jusqu'au 13 octobre. Du 3 au 13 octobre, d'après le bilan provisoire établi par la MANUA, les faits survenus dans la ville et les districts alentour ont fait 328 victimes parmi les civils (10 morts et 318 blessés). Les affrontements au sol entre les Taliban et les forces de sécurité afghanes seraient responsables de la plupart des victimes civiles.

31. Les éléments hostiles au Gouvernement ont continué de cibler directement des civils ou des zones habitées par des civils. Le 11 octobre, l'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan a revendiqué une attaque complexe qui a fait 19 morts et 60 blessés parmi les civils dans un lieu saint chiite durant la commémoration de l'Achoura. Le 12 octobre, 18 civils ont été tués et 47 blessés par l'explosion d'un engin explosif improvisé télécommandé dans un lieu saint chiite du district de Balkh. L'attentat n'a pas été revendiqué. Le 10 novembre, un kamikaze a fait 4 morts et 128 blessés parmi les civils, dont 19 femmes et 38 enfants, en faisant exploser son véhicule piégé près du consulat allemand de Mazar-e Charif. Les Taliban ont revendiqué l'attentat. Le 21 novembre, un attentat-suicide contre une mosquée chiite de Kaboul a causé au moins 32 morts et 50 blessés parmi les civils. Il a été revendiqué par l'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan.

32. Le 18 octobre, la MANUA a rendu un rapport sur l'attentat perpétré le 23 juillet à Kaboul contre des manifestants hazaras, qui avait fait 85 morts et plus de 400 blessés parmi les civils. Dans le rapport, il a été conclu que les civils avaient été délibérément pris pour cible, ce qui constitue une atteinte grave au droit international humanitaire, voire un crime de guerre. Il y a aussi été indiqué que les auteurs semblaient avoir délibérément visé des personnes appartenant à une ethnie et à une communauté de croyants en particulier. L'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan a revendiqué cet attentat en des termes incitant à la haine religieuse et à la violence.

33. Entre le 1er juillet et le 30 septembre, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants a recensé et confirmé 438 incidents ayant causé 919 victimes parmi les enfants (245 décédés et 674 blessés). Ce sont à nouveau les affrontements au sol qui ont fait le plus de morts et de blessés parmi les enfants (512 victimes), suivis des engins explosifs improvisés (149 victimes) et des restes explosifs de guerre (135 victimes). Enfin, l'Équipe spéciale a déterminé que les autres enfants touchés avaient été victimes de tactiques telles que des bombardements aériens, des actes d'assassinat ciblé où les enfants étaient de simples spectateurs et des attentats-suicides.

34. L'Équipe spéciale a imputé la plus grande partie des victimes parmi les enfants aux éléments hostiles au Gouvernement (45 % du total, soit 411 enfants touchés, dont 324 par les Taliban), suivis des forces progouvernementales (33 % du total, dont 82 % attribués aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes). Les bombardements transfrontaliers ont fait cinq victimes. Les 200 victimes restantes n'ont pu être imputées à aucune des parties au conflit. Durant la période considérée, l'Équipe spéciale a relevé 38 attaques visant ou ayant touché les services ou le personnel de santé, contre 19 au cours du trimestre précédent. Elle a en outre recensé 34 attaques visant ou ayant touché les services ou le personnel éducatifs, 3 cas d'enlèvement portant sur 1 fille et 10 garçons et 28 refus d'accès humanitaire. Elle a constaté le recrutement et l'utilisation d'au moins neuf garçons. La plupart de ces violations sont le fait d'éléments hostiles au Gouvernement. Le Ministère de l'intérieur a continué de mettre en place des groupes de la protection de l'enfance au sein des centres de recrutement de la Police nationale afghane. Le pays en compte désormais 17, dont 4 nouveaux dans les provinces de Badakhchan, Deykondi, Paktiya et Takhar.

35. Le Gouvernement s'est efforcé d'améliorer les conditions de travail des employées et d'étoffer l'arsenal juridique contre le harcèlement. Dans un rapport publié le 25 octobre, le Ministère des affaires féminines a dénoncé des obstacles à

l'entrée et à l'évolution professionnelle des femmes dans les institutions gouvernementales, tels que le manque de possibilités d'accéder à un poste de direction, le népotisme, l'insuffisance des infrastructures et le harcèlement. Le 20 octobre, l'ONU a mené à terme la première phase d'un programme visant à renforcer les capacités de direction novatrice de 39 ministres et hautes fonctionnaires. Cette formation visait à améliorer leur aptitude à diriger et à influencer en matière d'égalité des sexes. Durant la période considérée, au moins neuf commissions provinciales de lutte contre le harcèlement à l'égard des femmes ont été mises en place en application du règlement y relatif approuvé en 2015. Le 9 novembre, la chambre basse de l'Assemblée nationale a adopté une loi visant à éliminer le harcèlement à l'égard des femmes et des filles.

36. L'ONU a poursuivi ses efforts en faveur de la participation égale et entière des femmes afghanes au rétablissement de la paix et de la sécurité. Le 25 octobre, elle a organisé la Journées portes ouvertes annuelle sur les femmes et la paix et la sécurité, consacrée à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, à Kaboul, ainsi que des manifestations parallèles portant sur les femmes et l'extrémisme violent dans 13 provinces afghanes. Plus de 400 personnes, dont plus de la moitié étaient des Afghanes issues de la société civile, y ont salué le rôle crucial que jouent les femmes en faveur d'une société apaisée et contre les idéologies radicales en dissuadant les membres de leur famille et de leur communauté d'embrasser l'extrémisme violent. Le 28 novembre, dans le cadre de l'action visant à faciliter l'application de la résolution 1325, la MANUA a présenté, pour la deuxième fois en 2016, un exposé devant le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité présidé par l'Espagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Aux côtés des institutions nationales et de la société civile, elle a mené des campagnes de sensibilisation et de formation aux droits des femmes dans tout le pays. C'est ainsi que, pour améliorer la capacité du personnel de sécurité de prévenir les cas de violence sexiste et d'y réagir, elle a dispensé en octobre et en novembre une formation axée sur les droits de l'homme et le cadre législatif national visant à protéger les femmes de la violence à 525 policières de 20 provinces siégeant dans des conseils.

37. Du 25 novembre au 10 décembre, à l'occasion de la campagne annuelle « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste », l'ONU a contribué, aux côtés des institutions nationales et de la société civile, à des activités de sensibilisation telles que des programmes radio, des représentations théâtrales et des débats visant à encourager le grand public, les chefs religieux et les dirigeants communautaires à lutter contre les violences faites aux femmes et à plaider pour des investissements en faveur des femmes et des filles.

38. Le 29 septembre, le Conseil des ministres a approuvé le Code pénal révisé à l'issue d'un processus de quatre ans avec le concours de l'ONU. Le Code contient désormais les dispositions pénales requises au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et réduit le nombre d'infractions passibles de la peine capitale de plus de 50 %. En outre, il reprend l'ensemble des dispositions du Statut de Rome concernant les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, rend passibles de poursuites pénales les supérieurs civils ou commandants militaires qui manquent à leur devoir de prévenir de tels crimes et de sanctionner leurs subordonnés qui en commettent, interdit l'appropriation de terres et protège les personnes déplacées, et met la définition nationale du crime de torture qui datait de 1976 en conformité avec celle de la Convention. Parallèlement, la version révisée

du décret présidentiel tel que modifié par l'Assemblée nationale en juin est entrée en vigueur le 6 octobre.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement

39. Le 5 octobre, l'Afghanistan et l'Union européenne ont coorganisé la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan, à laquelle ont participé 75 pays et 26 organisations internationales. Les partenaires internationaux ont confirmé leur intention de fournir 15,2 milliards de dollars à l'appui des priorités de développement du pays jusqu'en 2020. À cette conférence, le Président Ghani et M. Abdullah ont souligné les progrès accomplis par leur gouvernement dans les domaines des finances publiques, de la promotion du secteur privé, de l'agriculture et de la lutte contre la corruption. Ils ont insisté sur le fait que les processus de paix menés par les Afghans jouaient un rôle positif important dans le développement. Dans le communiqué final, les participants ont réaffirmé leur attachement aux trois grands axes de la Décennie de la transformation, notamment le processus d'édification de l'État et de création d'institutions mené par les Afghans eux-mêmes, tel qu'indiqué dans le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan et le Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie; le maintien de l'appui et du financement de la communauté internationale aux niveaux actuels, ou en approchant, jusqu'en 2020, doublé d'une plus grande efficacité de l'aide; l'appui régional et international pour mettre fin à la violence afin de favoriser le développement économique et d'améliorer la coopération économique régionale, et pour mettre en œuvre un processus politique menant à une paix durable et à la réconciliation. Dans le communiqué, les participants ont rappelé qu'il était impératif de continuer de défendre et d'appliquer les droits fondamentaux, conformément à la Constitution et au droit international, en accordant une attention particulière aux droits des femmes et des enfants, et à la lutte contre la torture, les mauvais traitements et les discriminations.

40. La Conférence de Bruxelles s'est tenue dans un contexte afghan marqué par la baisse significative des investissements et la poursuite du déclin de l'économie. Selon les données de l'Agence afghane d'appui aux investissements publiées le 15 octobre, les investissements nationaux ont chuté de 47,42 % et les investissements étrangers directs de 55,68 % au premier semestre de 2016, par rapport à la même période en 2015. Le secteur de l'agriculture a été le plus touché avec un effondrement de 85 % des investissements. Cette chute est principalement due à l'aggravation des conditions de sécurité, à l'instabilité politique, aux pressions exercées sur l'économie par un afflux de rapatriés et, d'une manière générale, aux incertitudes qui pèsent sur le taux de croissance économique à court terme.

41. Afin d'atténuer les conséquences de cette baisse spectaculaire des investissements, le Gouvernement et la Banque mondiale ont annoncé l'octroi de subsides à des initiatives locales de développement. Le 25 septembre, le Gouvernement a fait savoir que 638 millions de dollars provenant de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan administré par la Banque mondiale et de l'État afghan seraient alloués, sur une période de quatre ans, au financement d'initiatives locales de développement planifiées et supervisées par les conseils de développement communautaires.

42. Le Gouvernement a poursuivi son programme de lutte contre la corruption, notamment en soumettant les grosses affaires à des enquêtes, en engageant des poursuites et en renforçant l'arsenal législatif et réglementaire. Le 2 octobre, le Président a inauguré le nouveau Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption. Jusqu'à ce jour, le Centre a été saisi de huit affaires ayant franchi son seuil de compétence. Le premier procès, qui s'est tenu le 12 novembre, s'est conclu par la condamnation d'un chef de succursale de banque qui avait détourné 152 500 dollars. Le deuxième procès s'est achevé le 19 novembre par la condamnation d'un haut fonctionnaire du bureau du Procureur général qui avait touché des pots-de-vin à une peine de deux ans et demi d'emprisonnement et une amende.

43. Le Gouvernement s'est assigné comme tâche prioritaire d'élaborer des stratégies de lutte contre la corruption dans les cinq ministères qui génèrent le plus de revenus, à savoir ceux des finances, des mines et du pétrole, du commerce et de l'industrie, des transports et de l'aviation civile, et des technologies de l'information et des communications. Après avoir été soumis au Cabinet et examinés par le Haut Conseil de la gouvernance, de la justice et de la lutte contre la corruption, les cinq projets de stratégie sont actuellement en cours de révision. En septembre, le secrétariat du Haut Conseil a tenu des consultations avec la communauté internationale, la société civile et les institutions gouvernementales sur un projet de stratégie nationale de lutte contre la corruption afin de respecter l'engagement figurant dans le Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie.

44. La MANUA a célébré, le 28 septembre, la première Journée internationale de l'accès universel à l'information par des manifestations de sensibilisation organisées à Kaboul et dans huit provinces. Afin d'accélérer l'application de la loi relative à l'accès à l'information adoptée en 2014, le Président a pris un décret, le 16 octobre, prescrivant à toutes les institutions gouvernementales de classer les informations confidentielles, d'organiser des points de presse hebdomadaires et des conférences de presse mensuelles sur leurs activités et d'envoyer des rapports d'exécution mensuels au Bureau des affaires administratives.

45. La révision de la politique de gouvernance à l'échelon infranational, un des engagements à court terme pris par le Gouvernement au titre du Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie, s'est poursuivie. Le projet de politique a été communiqué aux donateurs pour observations le 27 octobre. Au cours de la période à l'examen, quatre gouverneurs de district ont été nommés à l'issue d'un processus de recrutement au mérite, ce qui porte le nombre total de gouverneurs de district recrutés de cette façon par le Gouvernement d'unité nationale à 83 sur 376.

46. Le Gouvernement a pris des mesures pour mettre en pratique sa politique de conversion de la police en service civil datant de 2015. Le 28 août, le Ministre de l'intérieur a présenté 31 civils nommés chefs adjoints de la police dans les provinces à l'issue d'un recrutement au mérite. Ces adjoints devraient seconder les chefs de police des provinces pour les questions administratives et logistiques, notamment les achats, afin de limiter les problèmes d'inefficacité et de corruption. La MANUA a continué d'aider les fonctionnaires du Ministère de l'intérieur à parachever un plan d'action détaillé visant à combler les manques et à réduire le personnel en surnombre dans la direction, la formation, le commandement et le contrôle ainsi que le suivi et l'évaluation du personnel de police.

V. Aide humanitaire

47. L’augmentation rapide du nombre de déplacements internes de population provoqués par le conflit, renforcée par une vague de plus de 600 000 Afghans, réfugiés et rapatriés sans papiers, venus du Pakistan, a rendu la situation humanitaire encore plus précaire. Si l’on y ajoute la population qui a toujours besoin d’être secourue, cela fait désormais 4,5 millions de personnes nécessitant une aide humanitaire.

48. Au 30 novembre, l’ONU avait enregistré 515 865 nouvelles personnes déplacées dans leur propre pays depuis janvier 2016, dans 31 des 34 provinces, dont plus de 240 000 depuis la mi-août. Ce sont les chiffres les plus élevés de personnes déplacées à l’intérieur du pays jamais enregistrés, en augmentation de 15 % par rapport à la même période de 2015. En octobre, plus de 70 000 personnes se sont déplacées pour fuir les Taliban qui tentaient de s’emparer de Kondoz. On estime que 16 500 personnes se sont également déplacées au cours des deux derniers mois dans le sud du pays, en raison de l’intensification du conflit principalement dans les provinces de Helmand et d’Orozgan. L’ONU et les organisations non gouvernementales fournissent aux populations déplacées une aide humanitaire sous forme de subsides, de services de santé et de médicaments, d’abri, de nourriture et d’articles non alimentaires. Les difficultés d’accès ont limité à la fois la capacité de prendre la mesure exacte des besoins et les interventions pour les satisfaire. Au 3 novembre, 63 humanitaires avaient été enlevés en 2016, contre 93 en 2015.

49. Durant sa visite en Afghanistan du 11 au 20 novembre, la Rapporteuse spéciale sur les droits de l’homme des personnes déplacées dans leur propre pays a appelé à renforcer l’appui aux solutions durables, à améliorer l’accès des personnes déplacées aux cartes d’identité nationales et à appliquer intégralement la politique nationale relative aux personnes déplacées adoptée en février 2014.

50. Le nombre de réfugiés rentrant chez eux dans le cadre du programme de rapatriement de l’ONU a augmenté de 450 % depuis le 1er juillet, après avoir été très faible entre janvier et juin. Au 29 novembre, 372 282 Afghans enregistrés comme réfugiés étaient revenus du Pakistan, 2 220 de la République islamique d’Iran et 167 d’autres pays. Rien qu’en octobre, 148 692 réfugiés afghans sont rentrés du Pakistan. En novembre, les retours se sont considérablement ralentis, en raison de la suspension temporaire, pendant l’hiver, de la procédure d’enregistrement facilité mise en place par le HCR. Du 1er au 12 novembre, 52 595 réfugiés sont rentrés en Afghanistan. D’après les informations recueillies auprès des rapatriés, la soudaine vague de retours en provenance du Pakistan observée au second semestre s’expliquerait par la détérioration de la protection jusque-là accordée aux Afghans dans plusieurs régions du Pakistan et de l’incertitude entourant les séjours de longue durée des Afghans au Pakistan.

51. Le nombre d’Afghans sans papiers expulsés ou rentrant du Pakistan a lui aussi considérablement augmenté : on dénombre plus de 204 000 personnes qui sont arrivées depuis le 1er juillet, contre près de 34 000 pour les six premiers mois de l’année. Les arrivées sont restées stables en provenance de la République islamique d’Iran, entre 30 000 et 40 000 en moyenne par mois, des chiffres conformes aux tendances saisonnières. Au 30 novembre, sur les 642 737 Afghans sans papiers revenus dans leur pays, 444 210 étaient revenus de leur plein gré (227 921 de la République islamique d’Iran et 216 289 du Pakistan) et 198 527 avaient été expulsés

(176 178 de la République islamique d'Iran et 22 349 du Pakistan). Les rapatriés en provenance du Pakistan continuent de mentionner l'augmentation des contrôles de police et l'incertitude de leur situation, notamment la crainte d'être expulsés, comme les principales raisons ayant motivé leur retour. La date limite du 15 novembre à laquelle tous les Afghans sans papiers se trouvant au Pakistan devaient avoir acquis des papiers délivrés par le Gouvernement afghan faute de quoi ils seraient expulsés est passée.

52. Les Afghans nouvellement déplacés ou rapatriés se trouvant à l'intérieur de l'Afghanistan sont, pour beaucoup, des personnes vulnérables et sujettes à se déplacer de nouveau ou de manière répétée pour des raisons de sécurité ou parce que les villes ne peuvent pas absorber ces afflux de population. Une évaluation menée auprès de 6 000 familles rapatriées dans la région orientale a montré que nombre d'entre elles avaient des difficultés pour accéder à de la nourriture, à un hébergement et à des services de base, en particulier les soins de santé, une eau de qualité acceptable et des installations sanitaires.

53. Les Afghans ont continué d'émigrer vers l'Europe, mais en moins grand nombre qu'en 2015, année pendant laquelle 209 367 d'entre eux étaient arrivés par la mer. Du 1er janvier au 31 octobre 2016, 47 149 Afghans sont arrivés en Europe par la mer, ce qui représente 14 % des arrivées. En septembre 2016, cette proportion a été de 17 %.

54. Le nombre de rapatriés a considérablement diminué au troisième trimestre de l'année, 1 439 rapatriés ayant été assistés, contre 2 639 au deuxième trimestre, avec un total de 5 478 en 2016. Du 1er septembre au 31 octobre 2016, l'Organisation internationale pour les migrations a porté secours à 731 rapatriés de plein gré en provenance d'Europe, dont 75 % d'hommes, contre 188 pour la même période de 2015, et 4 527 entre le 1er janvier et le 31 juillet 2016. Près de la moitié des rapatriés venaient d'Allemagne, et l'on remarque qu'ils sont de plus en plus nombreux à quitter la Grèce et la Turquie. Le 2 octobre, dans une déclaration commune intitulée « Joint Way Forward on Migration Issues », le Gouvernement afghan et l'Union européenne ont manifesté l'intention de remédier au problème de la migration et du retour irréguliers, et de les empêcher.

55. L'Afghanistan reste l'un des trois pays dans le monde où la poliomyélite est endémique. Durant la période à l'examen, quatre nouveaux cas de poliomyélite ont été signalés, ce qui, au 31 octobre 2016, porte à 12 le nombre de nouveaux cas détectés en 2016, dans l'est, le sud et le sud-est du pays. Les efforts d'éradication de la poliomyélite se sont poursuivis, mais se sont heurtés à des problèmes de sécurité et d'accès. Le nombre d'enfants n'ayant pas pu être vaccinés a presque doublé au cours de la période à l'examen, pour s'établir à environ 600 000 en octobre, principalement en raison de l'insécurité, des combats et des interdictions imposées par des éléments antigouvernementaux. Ce chiffre comprend plus de 170 000 enfants de la région de Kondoz qu'il n'a pas été possible d'atteindre, des éléments hostiles au Gouvernement ayant interdit toute campagne de vaccination porte-à-porte, et environ 300 000 enfants de la province de Farah et du sud du pays en raison des combats qui s'y déroulaient. L'accès aux enfants s'est amélioré dans la partie orientale du pays grâce aux dialogues fructueux engagés avec les représentants des éléments antigouvernementaux par l'entremise de notables locaux. Le nombre d'enfants inaccessibles y est passé de 71 000 en août à 23 000 en octobre.

56. L'accès humanitaire a continué d'être perturbé principalement par l'insécurité et la fermeture de certaines routes de l'est, du sud et du nord du pays, à cause des affrontements en cours. Au total, 67 incidents visant des organisations non gouvernementales, l'ONU et d'autres organisations internationales ont été recensés entre le 1er août et le 31 octobre, contre 45 au trimestre précédent. Quatre humanitaires ont été tués et quatre autres blessés durant la période, après les cinq tués et les cinq blessés de la période précédente.

57. Les partenaires associés à la lutte antimines ont, sous la coordination de l'ONU, dépollué 287 champs de mines, 12 champs de bataille et 18 champs de tir entre le 1er août et le 30 octobre, de sorte que 29 communautés ont été déclarées exemptes de mines et 67 493 personnes réparties sur 83,8 kilomètres carrés ont pu reprendre une vie normale. On estime qu'il resterait 3 795 champs de mines, 323 champs de bataille et 59 champs de tir à déminer, perturbant la vie de 1 564 communautés, sans compter le danger permanent que représentent les engins explosifs improvisés à plateau de pression. Depuis janvier, l'ONU et ses partenaires de la lutte antimines ont sensibilisé 466 030 rapatriés du Pakistan au danger des mines et des restes explosifs de guerre, lors de leur passage dans les centres de paiement de subsides et autres points d'enregistrement.

58. Le 5 septembre, l'ONU a lancé un appel éclair afin de recueillir 152 millions de dollars pour financer une aide nécessaire à la survie de personnes déplacées, de rapatriés sans papiers et de réfugiés enregistrés. Sur les 42,2 millions de dollars promis à ce jour, 40,2 millions ont été reçus. Au 20 novembre, le montant global des financements humanitaires pour l'Afghanistan atteignait 401 millions de dollars, dont 177,7 millions réservés aux activités prévues dans le Plan d'aide humanitaire de 2016 pour l'Afghanistan, aujourd'hui financé à hauteur de 52 %. À ce jour, le Fonds humanitaire pour l'Afghanistan a reçu 46,7 millions de dollars pour l'année 2016, ces fonds étant essentiellement destinés à financer les soins de santé d'urgence, l'assistance aux familles déplacées et les évaluations des besoins humanitaires.

VI. Lutte contre les stupéfiants

59. Le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont publié, le 23 octobre, le résumé analytique du rapport sur l'opium en Afghanistan. Cette enquête a montré que la superficie totale des cultures de pavot a augmenté d'environ 10 % en 2016, et atteindrait 201 000 hectares, selon les estimations. La culture a crû fortement dans le nord du pays, dans la province de Badghis, et touche désormais 21 provinces sur 34, contre 20 en 2015. Pour la première fois depuis 2008, la culture du pavot a été signalée dans la province de Jozjan. Avec quelque 80 273 hectares (40 % du total national), la province de Helmand demeure le plus gros producteur, suivie par celles de Badghis, Kandahar et Orozgan.

60. Le rapport donne des estimations sur la production potentielle d'opium, sous réserve de certaines limites méthodologiques pour les zones où l'étude des rendements n'a pu être menée à bien en raison de problèmes de sécurité. La production d'opium pourrait s'élever à 4 800 tonnes en 2016, soit une augmentation de 43 % par rapport aux 3 300 tonnes de l'estimation moyenne pour 2015. Ce niveau élevé de production est imputable à l'augmentation du rendement à l'hectare

et de la surface cultivée, sachant par ailleurs que les actions d'élimination ont été extrêmement limitées en raison de contraintes de sécurité et de financement. On notera, surtout, la forte augmentation des rendements résultant de conditions climatiques favorables et de l'absence de maladies de culture. L'augmentation de la production au niveau national provient essentiellement des régions ouest et sud où la production a crû de 37 % et 36 % respectivement. Ces deux régions représentent 84 % de l'ensemble de la culture du pavot à opium en Afghanistan. En outre, les surfaces de culture éliminées ont chuté de 91 % par rapport à 2015, pour ne représenter que 355 hectares, soit 1 % des surfaces totales mises en culture éliminé en 2016.

61. Entre le 18 août et le 31 octobre, les forces de l'ordre auraient mené 425 opérations de lutte contre les stupéfiants, lesquelles ont abouti à la saisie de 1 002 kilogrammes d'héroïne, de 29 425 kilogrammes de morphine, de 29 922 kilogrammes d'opium, de 5 kilogrammes de méthamphétamine et de 1 788 kilogrammes de haschisch, ainsi qu'à celle de 269 comprimés de MDMA, de 35 887 kilogrammes de précurseurs solides et de 10 753 litres de précurseurs liquides. En outre, 16 laboratoires de fabrication d'héroïne auraient été démantelés, 485 suspects arrêtés et 110 véhicules, 44 armes et 74 téléphones mobiles saisis. Lors de ces opérations, un membre des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes a été tué et six autres blessés.

62. Les ministres et les chefs des organismes de lutte contre la drogue de la République islamique d'Iran, d'Afghanistan, du Pakistan et des États d'Asie centrale se sont réunis en septembre à Douchanbé (Tadjikistan), afin d'examiner les problèmes créés par l'économie illicite et la manière de promouvoir l'économie licite en Afghanistan, à l'occasion d'une conférence organisée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive. Des enquêteurs venus d'Afghanistan, de la République islamique d'Iran, du Pakistan, d'Ouzbékistan, de Chine et des Émirats arabes unis se sont rencontrés le 8 novembre à Almaty (Kazakhstan) pour étudier les enquêtes menées à partir des saisies de précurseurs illicites.

VII. Appui à la Mission

63. À l'issue des activités préparatoires, la phase suivante de la mise en service d'Umoja a été lancée le 1er novembre à la MANUA, ce qui a permis d'ajouter plus de 1 100 membres du personnel recruté sur le plan national au nombre de ses utilisateurs. Entre le 1er août et le 31 octobre, la MANUA a mené 278 missions terrestres et 623 missions aériennes, ainsi que 343 missions de sensibilisation inversées, dans le cadre desquelles des représentants de districts se sont rendus dans les bureaux locaux de la Mission.

VIII. Observations

64. L'engagement collectif de l'Afghanistan et de la communauté internationale a été démontré de façon incontestable lors du Sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui s'est tenu en juillet, et de la Conférence de Bruxelles sur Afghanistan, qui a eu lieu en octobre. À la Conférence de Bruxelles, la volonté politique d'aider l'Afghanistan s'est accompagnée de la confirmation de

l'intention de verser 15,2 milliards de dollars à l'appui de ses priorités de développement jusqu'en 2020. Ce montant a non seulement dépassé les attentes initiales, mais les débats à Bruxelles ont également permis de mieux cerner les problèmes auxquels se heurtait l'Afghanistan sur la voie de l'autosuffisance. Conjugué aux contributions annoncées au Sommet de l'OTAN, l'Afghanistan a obtenu 8 milliards de dollars au titre de la sécurité et de l'aide au développement pour les quatre prochaines années. Le Gouvernement et le peuple afghans peuvent à présent saisir cette occasion pour relever les nombreux défis qui les attendent.

65. Pour exploiter les possibilités actuelles, il faudra surmonter les difficultés complexes d'ordre politique, sécuritaire, économique et humanitaire qui se posent. La persistance des tensions politiques au sein et en dehors du Gouvernement a mis à plus rude épreuve encore l'unité et la cohésion de la direction politique. Le nombre croissant d'incidents et d'attaques a soumis les forces de sécurité afghanes à de fortes pressions dans le combat qu'elles mènent pour conserver le contrôle des capitales provinciales et des centres de district. L'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés rapatriés ainsi que des Afghans sans papiers a souligné les difficultés auxquelles était en proie la population afghane et fragilisé les mécanismes d'intervention humanitaire. Ces facteurs, de même que les problèmes économiques actuels, exigent une détermination résolue de la part du Gouvernement. Fort des engagements impressionnants qu'ils ont pris à la Conférence de Bruxelles, j'exhorte à nouveau le Président Ghani et M. Abdullah à continuer de s'attacher activement à tracer une voie commune pour le bien du peuple Afghan.

66. Au cours des dernières semaines, un certain nombre de grandes figures politiques afghanes se sont employées à jouer un rôle plus constructif. Les exigences de la population concernant le remplacement du Gouvernement se sont atténuées. Toutes les parties prenantes sont encouragées à rechercher des résultats positifs afin que le Gouvernement puisse répondre aux multiples défis auxquels le pays fait face.

67. Les engagements pris au Sommet de l'OTAN et de la Conférence de Bruxelles offrent les ressources et la possibilité d'engager des réformes essentielles, notamment dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la gouvernance, de l'état de droit et des élections et des droits de l'homme. Le Cadre national de paix et de développement de l'Afghanistan et les programmes prioritaires nationaux guideront les décisions de financement. Leur réalisation passera par l'instauration d'un dialogue constructif sur le développement, la politique de l'aide et les progrès de la réforme.

68. Maintenir la dynamique de la Conférence de Bruxelles par une vigoureuse action de suivi est indispensable. Même avec l'annonce des niveaux d'aide civile, la croissance économique devrait rester faible dans les années à venir. Le Gouvernement a accordé une priorité louable aux réformes, notamment en faveur du renforcement de la gestion des finances publiques et de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption, afin de préserver la confiance du public et d'assurer une utilisation rationnelle des ressources. Grâce à des poursuites obéissant à une procédure régulière, le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption, pleinement opérationnel à l'heure actuelle, peut raffermir la confiance du public dans les institutions de l'État et l'engagement du Gouvernement en faveur de la lutte contre la corruption.

69. Je suis encouragé par la volonté réaffirmée du Gouvernement, comme il ressort du communiqué de la Conférence de Bruxelles, de promouvoir et de protéger les droits des femmes et leur autonomisation économique. Leur participation égale et significative dans la sphère politique et économique sera essentielle à la réalisation des objectifs de développement l'Afghanistan. Lors de la récente Journée mondiale portes ouvertes organisée sur l'ensemble du pays, les femmes afghanes ont souligné leur rôle dans la promotion d'une société pacifique, y compris dans la prévention de l'extrémisme violent. Ces engagements doivent se traduire par des mesures tangibles, y compris la poursuite d'une action concrète et le financement national de l'exécution du plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des cadres juridiques et politiques pertinents qui protègent les droits des femmes et, en particulier, les protègent contre la violence.

70. Je prends note des mesures prises pour mettre en œuvre la version modifiée du cadre juridique électoral et pour progresser sur la voie de la préparation des élections. La nomination de candidats aux commissions électorales au titre d'un processus ouvert accessible aux représentants de la société civile, des médias et de la communauté internationale constitue une heureuse évolution. Un processus sans exclusive, consultatif et transparent de nomination offre l'occasion de rétablir la confiance du public dans les institutions électorales.

71. Ces mesures encourageantes ont été prises face à un conflit intense marqué par une recrudescence des affrontements armés et de la poursuite des attaques complexes. Alors que les forces de sécurité afghanes sécurisaient les capitales provinciales en 2016, le soutien des forces militaires internationales s'était révélé parfois essentiel. En l'absence d'un processus de paix global et viable, il faudra pouvoir bénéficier d'un appui international prévisible pour assurer la durabilité globale du secteur de la sécurité et de l'encadrement politique nécessaire permettant de disposer de moyens suffisants et de veiller au moral des troupes, compte tenu du nombre élevé de victimes.

72. L'intensification du conflit continue de faire de nombreuses victimes parmi les civils, causant des morts, des blessés et des déplacements de population. Son évolution, en particulier la multiplication des affrontements au sol, est venue s'ajouter à une situation très difficile et dangereuse, pour les civils, et de manière plus saisissante, les enfants. Toutes les parties au conflit doivent redoubler d'efforts pour veiller à ce que les civils soient protégés. Après le lancement de la politique nationale de prévention et d'atténuation des pertes civiles en juillet, je forme l'espoir que le plan d'action pourra être achevé sans retard, afin de permettre sa mise en œuvre intégrale.

73. Les personnes déplacées dont le nombre ne cesse d'augmenter sont extrêmement vulnérables. Une assistance et des mécanismes adéquats sont indispensables pour répondre à leurs besoins, notamment un accès approprié à la documentation et à la terre. Les personnes déplacées dans leur propre pays ont besoin d'une protection et d'une assistance de la part du Gouvernement, avec l'appui des partenaires nationaux et internationaux. J'encourage le Gouvernement à accélérer la pleine mise en œuvre de la politique nationale relative aux personnes déplacées, y compris la création des conditions propices à des solutions durables. La juste et rapide affectation de terres et la création de moyens d'existence en sont indissociables, si l'on veut que des personnes déplacées puissent se construire un avenir à long terme dans leur pays.

74. Le nombre de personnes nouvellement déplacées s'accroît dans le cadre d'une augmentation globale du nombre d'Afghans en déplacement. On estime actuellement que jusqu'à 1,6 million d'Afghans auront été déplacés ou seront récemment revenus du Pakistan et de la République islamique d'Iran d'ici à la fin de 2016. Ils auront besoin d'une assistance, tout comme les rapatriés d'Europe. La prise en compte de la situation à la fois des personnes déplacées et des réfugiés dans le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan a permis à de nombreux participants à la Conférence de Bruxelles de voir dans ces questions un élément qui exacerbe les défis de développement auxquels se heurte le pays. Outre l'aide humanitaire immédiate, les initiatives prises par le Gouvernement pour élaborer une stratégie globale destinée à répondre aux besoins des personnes déplacées comme des rapatriés sont essentielles. Je me félicite de la proposition de renforcer la coordination entre le Gouvernement, les donateurs et l'Organisation des Nations Unies en vue du passage de l'aide humanitaire aux personnes déplacées et aux rapatriés à leur intégration au sein des communautés. Sans la mise au point de plans concrets de nature à gérer le processus d'intégration, l'insécurité alimentaire et la pauvreté persisteront.

75. La paix demeure un impératif si l'on veut que l'Afghanistan réalise pleinement son potentiel. Je prends note de l'importance de l'accord de paix du 29 septembre entre le Gouvernement et Hezb-i Islami (Gulbuddin) et les engagements pris par ce dernier de renoncer à la violence et à ses liens avec des groupes terroristes. Des accords visant à réduire le niveau de la violence et promouvoir la réconciliation, notamment en s'attaquant aux préoccupations légitimes des victimes du conflit, sont des étapes importantes vers une paix durable en Afghanistan. Je demande instamment qu'il soit fait des droits des victimes de violations graves du droit international humanitaire et de violations flagrantes des droits de l'homme, et de leur famille, des aspects fondamentaux de la mise en œuvre de l'accord. Au-delà d'assurer le respect d'obligations découlant du droit international, ces processus favorisent également la réconciliation en permettant aux victimes de violations d'abandonner leurs griefs.

76. Je regrette que les efforts déployés dans le sens de la tenue de pourparlers directs entre le Gouvernement et les Taliban n'aient pas progressé. Le mouvement des Taliban semble rester axé sur les opérations de combat sous la direction du mollah Haibatullah Akhundzada. Un engagement constructif de la part des États Membres sera indispensable à l'instauration de conditions propices à des pourparlers de paix menés par les Afghans. À cet égard, je note que les relations entre le Pakistan et l'Afghanistan demeurent difficiles, et j'exhorte les deux gouvernements à poursuivre un dialogue calibré de manière à promouvoir une paix et une stabilité qui soient dans leur intérêt mutuel.

77. Les pays de la région ont un rôle crucial à jouer, qui est d'aider l'Afghanistan à relever les défis politiques, sécuritaires, humanitaires et économiques complexes auxquels il fait face. Je les invite à se montrer constructifs dans la promotion d'une stabilité et d'une croissance économique profitables à tous les pays de la région. Les initiatives en matière d'infrastructure régionale présentées à la Conférence de Bruxelles peuvent constituer d'importantes stratégies ouvrant la voie à la prospérité et à la stabilité et devraient être privilégiées. Je suis encouragé par les récents progrès tangibles enregistrés dans le domaine de l'infrastructure, y compris l'établissement de liaisons de transport entre l'Afghanistan et la République islamique d'Iran et le Turkménistan et le renforcement des liens avec l'Ouzbékistan.

78. Je remercie l'ensemble du personnel de l'ONU présent en Afghanistan et mon Représentant spécial, Tadamichi Yamamoto, pour le dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris pour venir en aide au peuple afghan.